

Formation initiale (FI)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

Prérequis

Pour les salariés : aucun

Pour l'entreprise : être engagée dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels

Pour le dirigeant : il est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs PRAP, ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du Service Prévention de Santé au Travail dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les objectifs de la formation reposent sur :

- La compréhension de l'intérêt de la prévention et la connaissance des risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, ainsi que l'identification des différentes atteintes à la santé encourues,
- La participation à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Présentation des différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnement de travail (vibrations, bruit...), recherche des facteurs de risque par le salarié dans son entreprise et proposition de pistes d'amélioration,
- L'analyse de l'activité de travail selon une approche méthodologique Inrs
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges.

Méthodes pédagogiques

- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- Travail d'intersession à réaliser pour identifier en entreprise les situations dangereuses à son poste de travail

Évaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC - MAC (Maintien des compétences).



Des formateurs certifiés

Pour former et certifier votre personnel à être acteur PRAP, cette formation est assurée par des formateurs PRAP certifiés.

La formation de formateur PRAP est réalisée via un processus de qualification validé par l'Inrs. Cette formation vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.



Durée : 14h en 2 jours non consécutifs



Tarif : 1 120€ HT par groupe (de 4 à 10 pers.)



Lieu : en entreprise et/ou en salle de formation au sein de votre service de prévention et de santé au travail (SPSTI)



Pour les dates de formation, consulter votre SPSTI